



- Egalité femmes-hommes -
Charte d'engagement des candidats et candidates
de l'Appel pour une région Pays de la Loire
écologique, citoyenne et solidaire

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes constitue un droit fondamental et une exigence sociétale. De même, la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique est un préalable incontournable pour la démocratie.

Pourtant, malgré les avancées législatives et les progrès accomplis au fil des années, les femmes demeurent largement minoritaires dans le paysage politique français et elles sont nombreuses à être encore victimes de sexisme durant l'exercice de leur mandat, des formes les plus banales jusqu'aux formes les plus graves.

Intégrer la dimension du genre dans les activités du Conseil régional est nécessaire pour faire avancer l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères et à tous les niveaux de la société, pour mieux aborder les défis à venir.

Pour cela, nous, candidates et candidats sur la liste de l'Appel pour une région Pays de la Loire écologiste, citoyenne et solidaire, nous nous engageons pour le prochain mandat lorsque nous arriverons aux responsabilités avec pour principes d'actions:

- un partage égal et non stéréotypé du pouvoir et des responsabilités ;
- une juste représentation médiatique des femmes, en nombre et en rôles ;
- la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- l'exemplarité au sein des services de la collectivité et des collaborateurs et collaboratrices d'élus-es ;
- une approche transversale des questions de genre dans toutes les politiques publiques.

Nous prenons dix engagements concrets pour un mandat au service de l'égalité réelle:

1- Attribuer les présidences de commissions sectorielles et délégations sans stéréotype de genre.

2- Instaurer la parité dans la présidence des commissions sectorielles du Conseil régional et au sein des conseils d'administration des organismes dépendants de la Région, l'alternance femme-homme dans la hiérarchie des vices-présidences, ainsi qu'un binôme paritaire pour

la présidence du groupe politique majoritaire.

3- Veiller à l'égale représentation des élus et élues dans les médias, supports de communication et dans toutes les instances de représentation externe de la collectivité.

4- S'engager à ne plus participer et intervenir à tout événement (plateau télévisé, radio, table ronde, jury...) dont les panels d'invités ne sont pas mixtes.

5- Mettre en oeuvre et promouvoir une communication permettant une égale représentation des femmes et des hommes, sans stéréotypes de sexe, tant en interne qu'en direction des habitantes et habitants.

6- Renforcer la mission de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de la collectivité et mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention tant auprès des services que des élus et élues.

7- Soutenir la parole des victimes de violences sexistes et sexuelles en formant les collaborateurs et collaboratrices aux outils de signalement, d'accompagnement et d'écoute.

8- Conduire une politique d'égalité professionnelle réelle pour l'ensemble des personnels et dans tous les métiers de la collectivité, y compris les collaborateurs et collaboratrices d'élus et élues.

9- Mettre en place une commission transversale ou délégation à l'égalité femmes-hommes composée d'au moins un ou une vice-présidente de chaque commission sectorielle, en tant qu'instance de coordination des politiques pour l'égalité femmes-hommes.

10- Former les élu·es et les services à la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la conception et la mise en oeuvre des politiques publiques régionales.

Les Pays de la Loire, une Région loin d'être exemplaire...

Aujourd'hui, bien que dirigée par une femme, la Région Pays de la Loire est très loin d'être exemplaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes :

- La Région a été épinglée pour non-respect des critères de parité pour les primo-nominations aux postes de direction et d'encadrement pour les années 2017 et 2018 et a dû s'acquitter d'une amende de 180 000€.
- Seules deux commissions sectorielles sur les huit du Conseil régional sont présidées par des femmes.
- Le prix régional de la mixité dans l'enseignement professionnel mis en place durant le mandat 2010-2015 a été supprimé par l'actuelle majorité.